

24-03-12 Administration Générale – Administration Générale

Adhésion à la SCIC de travail temporaire ALLIANCE SOLUTIONS RH (My Coop & Co)

Monsieur le Maire expose :

La SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) de travail temporaire ALLIANCE SOLUTIONS RH (My Coop & Co) a pour finalité de rendre un service collectif à ses membres, ce service premier prend la forme d'actions de recrutement, placement et développement d'un vivier mutualisé de personnel non permanent.

L'adhésion à a SCIC de travail temporaire ALLIANCE SOLUTIONS RH (My Coop & Co) s'effectue moyennant l'achat d'une part sociale de 3 000 euros récupérable selon les conditions prévues.

Afin de pallier la pénurie de compétences et de faciliter la gestion du personnel non permanent au sein des services de la Commune, Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la Ville de Saint-Priest en Jarez à la SCIC de travail temporaire ALLIANCE SOLUTIONS RH (My Coop & Co) située 145 rue de la Montat à Saint-Etienne et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bon de souscription au capital et d'engager les dépenses afférentes à cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Ville de Saint-Priest en Jarez à la SCIC de travail temporaire ALLIANCE SOLUTIONS RH (My Coop & Co) située 145 rue de la Montat à Saint-Etienne et décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bon de souscription au capital et d'engager les dépenses afférentes à cette adhésion.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 26 mars 2024**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 25 mars 2024

24-03-12 Administration Générale – Administration Générale

Adhésion à la SCIC de travail temporaire ALLIANCE SOLUTIONS RH (My Coop & Co)

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 19 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne (retard) - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne -

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - SAHUC Jean-François - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - ACHARD Pierre - TALIA Christophe - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à Mme GEUSENS
M. SAHUC à M. ZAVROSA
M. COSSEY à M. PELLEGRIN
M. BLANCHARD à M. DI PAOLO
M. ACHARD à Mme BISACCIA
M. TALIA à Mme PAPIN
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :